

La CSC a approuvé l'AIP



Des conventions collectives de travail (CCT) importantes ont donc pu être signées au Conseil national du travail le 23 avril:

- **Les emplois de fin de carrière et le RCC** avant 60 ans restent possibles pour **les métiers lourds, les carrières longues et les entreprises en difficulté et en restructuration**: emplois de fin de carrière à 4/5ème temps à partir de 55 ans, emplois de fin de carrière à mi-temps à partir de 57 ans et RCC à partir de 58 ou 59 ans.
- **L'intervention** de l'employeur dans **les déplacements domicile-lieu de travail en transports en commun va augmenter**. Même les 5 premiers kilomètres seront désormais remboursés.
- L'accord interprofessionnel (AIP) prévoit également d'augmenter sensiblement **les pensions, les indemnités de maladie et les allocations de chômage**, en plus de l'indexation.

Grâce à notre approbation, les négociations peuvent à présent commencer dans les secteurs. Et nous obtiendrons d'autres avancées, pour vous.

La CSC saisit chaque occasion de progresser!



Plus d'infos sur www.lacsc.be

